



RAPPORT DE LA

## Commission des finances (COFIN)

CHARGÉE D'Étudier le/LA

### PR 36-2024 Demande d'un crédit de CHF 43'240 (TTC) pour le renouvellement de la stratégie de développement régional 2025-2029

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La COFIN (liste des présents in fine) s'est réunie le 17 janvier 2024 à 8h00 dans les locaux de Région de Nyon et en présence de Monsieur Olivier Riesen, Responsable politique de l'Economie, membre du Comité directeur (CODIR), et de Monsieur Boris Mury, Secrétaire Général (SG) pour une présentation du préavis susmentionné. Ces derniers ont répondu à nos questions, ce dont nous les en remercions chaleureusement.

#### Préambule :

Ce préavis a pour but de soutenir financièrement l'élaboration de la stratégie de développement de la Région pour les 5 prochaines années. Ceci est une obligation légale selon la LADE. L'établissement de cette stratégie est aussi une obligation découlant de la convention qui lie Région de Nyon au DEIEP.

#### Discussion :

La version actuelle de la stratégie de développement régional pour 2019-2023 a été établie en interne. Un bilan critique doit être fait de la stratégie de 2019-2023.

Le CoDir propose afin d'élargir les réflexions/propositions des différents responsables d'activités de la Région, une collaboration extra muros. Toutes les régions du canton sauf une font appel à un consultant externe afin de les guider et rédiger la stratégie en accord avec leur CoDir. Le choix du mandataire retenu n'a pas été très facile car il n'y a qu'une dizaine de sociétés compétentes, le choix du CoDir s'est porté sur deux personnes habitant le canton et dont une est nyonnaise.

Autre facteur important est que le canton est prêt à participer aux coûts de mandataire externe à la hauteur de 50%, ce qui n'est pas le cas lorsque la stratégie est établie intramuros.

Ce document est très important pour la Région car il définit les axes de développement dans tous les secteurs d'activité de la Région (Tourisme, Culture, Mobilité, Sport, etc.) pour 5 ans et par conséquent facilite l'octroi de subventions de la part du Canton lors de la réalisation de projets mentionnés dans notre stratégie. Pour votre information, sur 10 ans la Région a pu bénéficier d'environ 5 millions de francs à fonds perdus de la part du Canton.

Bien que Région de Nyon ne soit pas passée à la nouvelle norme comptable MCH2, elle se doit, comme les communes, d'appliquer des durées d'amortissement bien plus détaillées et fixées par la loi depuis le 1er janvier. En conséquence les durées d'amortissements ne devraient plus figurer dans les conclusions des préavis. A l'heure de la rédaction de notre rapport, nous attendons de la part du secrétaire général une confirmation que la durée de 5 ans est bien conforme avec MCH2.

Bien que Région de Nyon ne soit pas passée à la nouvelle norme comptable MCH2, elle se doit, comme les communes, d'appliquer des durées d'amortissement bien plus détaillées et fixées par la loi depuis le 1er janvier. En principe, ce préavis devrait être amorti sur 10 ans et non 5. Cependant, comme la situation est nouvelle et que les impacts financiers sont mineurs pour la Région, votre commission, dans un souci de simplicité pour le Conseil, ne dépose pas d'amendement pour enlever la durée d'amortissement de ce préavis. Le préfet et la chargée de projet MCH2 à la direction des finances communales nous ont assurés de cette exception. Nous avons reçu de Mr Mury l'assurance que les préavis à venir ne mentionneraient plus la durée d'amortissement dans leur conclusion et que celle-ci suivraient MCH2.

## Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, la COFIN à l'unanimité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir d'accepter ce préavis et de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

vu le préavis du Comité de direction 36-2024 relatif à une demande de crédit de CHF 43'240 (TTC) pour le renouvellement de la stratégie de développement régional 2025-2029,  
ouï le rapport de la Commission ad hoc,  
ouï le rapport de la Commission des finances,  
attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide d'accorder le crédit de CHF 43'240 (TTC) en faveur du renouvellement de la stratégie de développement régional 2025-2029,  
d'imputer le montant total de CHF 43'240 (TTC) sur le compte d'investissement. Ce montant sera amorti en 5 années dès l'exercice comptable 2024.

Rolle le 07.02.2024,

Pour la Commission des Finances,

LES MEMBRES DE LA COMMISSION	
Francis Costiou	
La Rippe	
Corinne Besson	
Grens	
Martial Besson	
Vinzel	

Nathalie Vex	
Givrins	
Vincent Moret	
Coppet	
Jacques Tschudin, rapporteur	
Rolle	
Philippe Schirato	
Founex	